

Production de céréales en Algérie, une fuite en avant.

Djamel BELAID 6 août 2024

Face à un déficit céréalier considérable, le MADR poursuit une politique volontariste dont un des nouveaux objectifs est d'emblaver 3,2 millions d'hectares. Un objectif énoncé par Youcef Cheurfa, le nouveau ministre de l'agriculture dans un contexte inquiétant de réchauffement climatique. Cependant, si des moyens matériels et financiers considérables sont alloués à l'actuelle politique céréalière, ceux-ci sont mal utilisés et ne permettent pas de faire évoluer les techniques actuellement employées. Celles-ci ne sont pas à la hauteur des défis actuels, notamment en ce qui concerne l'implantation des cultures, un domaine stratégique qui n'a pas bénéficié d'autant d'attention que celui de la récolte avec la fabrication d'engins de récolte sous licence Sampo.

Retour sur les deux dernières campagnes cérésières

Les deux dernières campagnes agricoles écoulées sont édifiantes à plus d'un titre concernant la non prise en compte des questions spécifiques qui se posent à la culture pluviale des céréales en Algérie. La campagne agricole 2022-23 a été marquée par une grave sécheresse qui a amené les pouvoirs publics à indemniser les agriculteurs à travers la gratuité des semences et des engrais l'année suivante.

La campagne de semis de 2023 a été marquée par un grave retard des pluies automnales. Durant le mois de novembre 2023, on a pu voir au niveau de certaines CCLS des dizaines de semoirs rangés sous les hangars. A leur habitude, les agriculteurs attendaient la pluie pour semer. Ce n'est qu'en décembre avec l'arrivée des pluies que les semis ont réellement démarrés. Résultats, une campagne cérésière moyenne avec la récolte d'une trentaine de millions de quintaux marquée par une nouvelle sécheresse particulièrement marquée à l'ouest du pays. Pour la deuxième année consécutive, dans cette région, des agriculteurs n'ont rien récolté.

Pour des actions spécifiques contre le retard des pluies automnales

Ces récents épisodes montrent que l'effort considérable d'aide en semences et engrais aux agriculteurs sinistrés par la sécheresse n'a pas été accompagné d'actions spécifiques permettant d'atténuer les effets du manque de pluie. Par actions spécifiques, il ne s'agit pas d'évoquer l'irrigation de complément. D'ailleurs où trouver de l'eau quand il ne pleut pas et que les barrages sont pratiquement vides, comme celui de Bekhedda (Tiaret) et que le rabattement des nappes d'eau souterraines est important. Les adeptes de l'irrigation de complément semblent vivre dans le déni le plus total face à la situation réelle des disponibilités en eau.

Par actions spécifiques, nous entendons des mesures propres à la culture des céréales en conditions pluviales. Nous nous contenterons dans un premier temps aux mesures relatives à l'implantation des céréales puisque la campagne de semis approche.

Nous faisons remarquer le retard considérable pris par la précédente campagne de semis du fait du retard des pluies automnales. Retard, qui selon les spécialistes australiens, se traduit par une perte journalière de 10 à 20 kg de grains sur le rendement potentiel de la culture pour chaque jour de retard par rapport au rendement potentiel.

Pour la deuxième année consécutive et alors que l'effet du réchauffement climatique se fait encore plus sentir, aucune mesure n'est envisagée. En effet, dans la presse, la préparation de la future campagne de semis est décrite sous le seul angle de la seule fourniture de plus de semences certifiées. Rappelons que malgré les efforts réalisés ces dernières années par les CCLS au niveau des stations d'usinage de semences, la campagne précédente a été marquée par un manque de semences, notamment au niveau de la wilaya de Tiaret. Cela pourrait s'expliquer par l'effet d'aubaine dont certains auraient voulu profiter suite à l'annonce de la fourniture de semences certifiées gratuites. Mais, il semble qu'il s'agit plus d'un manque de semences de ferme suite à la sécheresse et donc un report massif des agriculteurs vers les semences certifiées, d'autant plus rappelons le qu'elles étaient gratuites.

Donc, le nouveau ministre de l'agriculture, et cela est tout à son honneur, ne souhaite pas qu'une

telle situation se renouvelle en automne.

Notons à ce propos l'apport des semences produites au sud et venant au secours du nord, cela pour la deuxième année. Si cet effet est positif, il n'en demeure pas moins que "l'agriculture saharienne" et en particulier la production des céréales au sud reste coûteuse et peu durable.

Donc, si la disponibilité en semences certifiées est indispensable, cela n'est pas suffisant dans les conditions climatiques nouvelles qu'affrontent les agriculteurs.

Pour des améliorations des techniques de semis en sec

Les mesures proposées ici ne concernent que le semis proprement dit. Certes, elles peuvent avoir un effet sur le rendement, mais nous souhaitons limiter notre propos à la seule phase de semis.

Pourquoi ces limites et précautions? Car, parler d'agriculture de conservation et d'abandon du labour nous semble un niveau de réflexion et de décision qui semble hors d'atteinte de la direction actuelle des services agricoles.

Entrons donc dans le vif du sujet une fois le contexte de ces deux années précisé et ces limites arrêtées.

Le défi est de semer 3,2 millions d'hectares de céréales. Notons au passage qu'à l'habituelle la stratégie de l'augmentation des rendements, la nouvelle direction du MADR propose l'augmentation des surfaces.

Sachant que les semis ne doivent pas dépasser la mi-décembre, deux solutions sont possibles :

- accélérer la vitesse de réalisation des chantiers de semis
- semier plus tôt en conditions potentiellement sèches.

Accélérer la vitesse de réalisation des chantiers de semis.

Plusieurs solutions sont possibles.

Il est possible d'utiliser des tracteurs de plus grande puissance. Le parc de tracteurs est notamment composé de tracteurs Cirta sous licence Deutz de faible ou moyenne puissance. Depuis ces dernières années, on assiste à l'apparition de tracteurs de plus forte puissance dont des tracteurs à quatre roues motrices. Ces engins peuvent donc tirer des outils de plus large envergure.

Il est également possible d'allonger les heures de travail. Lors d'une intervention le président A Tebboune a fait remarquer que " si les tracteurs ont des phares, c'est pour travailler de nuit". Pour avoir manié toute une après midi un tracteur au mois de novembre par un froid glacial, il semble primordial d'équiper ces tracteurs de cabines.

Enfin, il semble que la création d'une fédération des entreprises publiques et privées de travaux agricoles (ETA) soit nécessaire afin de répondre aux besoins spécifiques de cette profession.

Enfin, dans le domaine purement agronomique, suggérons une modification possible des semoirs avec l'ajout d'une trémie pour engrais. Ainsi, il serait possible de gagner un passage de tracteur dans la mesure où en semant il serait également apporté l'engrais de fonds. Cette façon de faire est également intéressante dans la mesure où la localisation des engrais phosphatés à proximité des racines permet d'éviter leur rapide insolubilisation par le sol le plus souvent à pH élevé.

Reste la solution de l'emploi de semoirs pour semis direct venant en remplacement du labour et des façons superficielles qui suivent avant le semis proprement dit. La vitesse des chantiers de semis passe alors de 2 ha par jour concernant le labour à 6 ha par jour lors du semis direct.

Cependant, comme indiqué plus haut, tenter vulgariser le semis direct réclame une réflexion d'ensemble et un programme spécial. Il ne peut être proposé à l'occasion d'une simple campagne de semis. Nous proposons ici des ajustements mineurs or développer l'utilisation du semis direct nécessiterait de mettre sur pied un programme national comportant des moyens matériel, humains et financiers conséquent comme c'est le cas au Maroc avec le programme Al Moutmir financé par l'Office Chérifien des Phosphates (OCP).

Semer en conditions sèches durant le mois de novembre.

L'option de modifier les semoirs prend toute sa mesure dans le cas d'une volonté de semer en conditions sèches. A propos de conditions sèches, afin de ne pas entrer en confrontation direct avec

des pratiques ancrées chez les agriculteurs, nous proposons ce type de semis au seul mois de novembre en faisant le pari que les pluies automnales arrivent. Rappelons que la pratique des agriculteurs de ne semer qu'à l'arrivée des pluies est liée à la crainte des pluies "parasites". Ce type de pluie suffisantes pour faire germer les semences mais insuffisantes pour humecter le profil du sol et assurer une alimentation hydrique suffisante aux plantules de blé.

L'observation des semoirs conventionnels (par conventionnels, nous entendons des semoirs autres que ceux utilisés en semis direct) utilisés en Algérie sont très différents de ceux utilisés dans les régions semi-arides des pays à l'agriculture développée (USA, Australie, Canada...).

Ces semoirs conventionnels sont munis de roues plumbeuses ou press wheel fixées chacune à une dent du semoir. Cet équipement est pratiquement inexistant sur les semoirs à céréales utilisés en Algérie. Les semoirs CMA-Sola sont équipés d'une herse comportant une ligne de dents destinées à recouvrir les graines restées en surface mais ne pouvant en aucune façon remplacer le rôle fondamental des Press Whell.

Faire des pluies "parasites" des pluies utiles.

Le rôle de ces petites roues le plus souvent en caoutchouc compact est double. D'abord, il s'agit de rappuyer le sol au dessus des semences afin de favoriser leur humectation par un transfert accru de l'eau du sol du fait d'un contact plus étroit entre le sol et les semences. Enfin, il s'agit de renforcer le sillon créé par le passage de la dent des semoirs.

Le rôle de ce sillon est capital dans la transformation des pluies "parasites" en pluies que nous qualifierons de pluies utiles.

Lors d'une pluie l'eau est généralement distribuée de façon uniforme à la surface du sol alors qu'en cas de l'existence de sillons, ceux-ci se transforment en impluvium qui concentrent l'eau dans le creux du sillon, juste au dessus de l'endroit où se trouve la semence et l'engrais de fonds en cas de fertilisation localisée lors du semis.

De ce fait, les semences récupèrent le maximum d'eau ce qui peut leur permettre de bénéficier d'une quantité d'eau suffisante leur permettant d'attendre les pluies suivantes.

A ce titre nous déconseillons l'emploi de rouleaux lisses après semis des céréales. Si ce type de rouleau est utile pour renfoncer les éventuels cailloux présents lors de la récolte des lentilles, il devient dangereux dans le cas de la mobilisation de l'eau des premières pluies. En effet, en aplanissant la surface du sol après semis des céréales, il ne permet pas de diriger l'eau des premières pluies vers le sillon au fond duquel se trouvent les semences.

L'installation d'une raclette en fer au dessus des roues plumbeuses en caoutchouc permet d'éviter un blocage par la boue lors de la survenue d'une averse durant le semis. Notons l'inconvénient des roues plumbeuses en conditions humides. Dans ce cas là, elles doivent être enlevées du semoir.

Nous suggérons aux fabricants de matériel agricoles, qu'il s'agisse d'entreprises publiques ou privées de confectionner en urgence des prototypes de kits de presse whell afin d'équiper les différentes marques de semoirs présentes en Algérie et en priorité ceux de la marque CMA-Sola très présente dans les exploitations.

Carence dans l'innovation en matière de fabrication de matériel agricole

L'objectif de semer 3,2 millions d'hectares nécessite une évolution du matériel de semis actuellement utilisé. Cette évolution peut se faire dans un premier temps par des adaptations du matériel actuellement présent sur les exploitations.

Par ces modifications des semoirs, nous visons plusieurs objectifs :

- augmenter la résilience des céréales aux sécheresses automnales,
- assurer un minimum de biomasse en cas de sécheresse prononcée se traduisant, comme cette année, par l'utilisation des parcelles sinistrées comme pâturage pour les moutons,
- assurer, en cas de sécheresse, un minimum de rendement en grains qui permette à l'agriculteur de récupérer le capital investi en semences, engrais et frais de mécanisation afin de relancer un nouvel

Vive réaction des professionnels

La première réaction contre cette décision présidentielle est venue de Rabah Ouled Haddar avec la publication sur les réseaux sociaux d'un plaidoyer en faveur du maïs ensilage. Si cet ingénieur agronome s'exprimait à titre personnel, il n'en demeure pas moins qu'il est le secrétaire général de la Chambre d'agriculture d'El Ménia.

De façon plus officielle et plus prudente l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), par la voix de son secrétaire général, Abdellatif Dilmi a déclaré : « la production de grains du maïs et à l'interdiction de sa récolte avant maturité complète ». Il a ajouté que : « les autorités pensent sérieusement à valoriser cette filière, exhortant les agricultures à exploiter le produit après maturité, au lieu de le récolter avant pour servir de fourrage au bétail ».

Le quotidien Horizons DZ du 24/06/2024 rendait compte des propos du représentant de l'UNPA : "Sur la culture du maïs, le professionnel tient à préciser que la production des grains de maïs nécessite un cycle de 7 à 8 mois, tandis que le maïs ensilage, implique un cycle de seulement 4 mois. Selon lui, dans la plupart des superficies dans le sud l'on pratique la rotation des cultures (blé dur- maïs). Ce qui requiert un cycle de 4 mois pour le maïs. En plus de l'importance de cette culture fourragère pour la production animale, notamment le lait. Il fait savoir que de grands investissements ont été réalisés dans l'ensilage du maïs, tant sur le plan humain que matériel. C'est pourquoi il est nécessaire de préserver cette dynamique, juge-t-il."

On retiendra l'argument des "grands investissements" réalisés par les investisseurs du sud pour l'ensilage du maïs. Et comme solution, Abdellatif Dilmi qui est à la tête de l'importante laiterie Hodna suggérait : « La production des grains de maïs devrait être planifiée sur des superficies destinées exclusivement à ce produit ». Cette déclaration constitue une véritable fin de non-recevoir à la proposition présidentielle. Du jamais vu.

Rendant compte le 20 juillet d'une réunion du ministre de l'Agriculture et du Développement Rural avec les opérateurs publics et les bénéficiaires des grands périmètres dans les wilayas du Sud, l'agence APS notait : "En ce qui concerne la culture du maïs jaune, il a été convenu lors de cette rencontre de créer de grands périmètres dans la wilaya d'In Salah".

Quant aux investisseurs, en ce début du mois d'août, comme à chaque nouvelle saison, ils ont commencé à semer de maïs ensilage depuis la mi-juillet. D'autant plus que les revendeurs de semences assurent de la disponibilité de ce produit notamment importé de Turquie. Sur les réseaux sociaux les revendeurs vantent les qualités des différentes variétés dont Hadil et Super Bora dont des palettes entières sont déchargées de camions et entreposées dans des chambres froides. Les premiers semis mis en ligne montrent des plants de maïs qui lèvent déjà et pointent leur première feuille.

Dans la mesure où les semences de maïs destiné à l'ensilage ou à la récolte en grains sont différentes et sont importées en totalité, les pouvoirs publics disposent d'un moyen d'action à travers les contrôles effectués par les services des douanes dans les ports.

Plans de cultures triennaux

Lors de sa dernière visite de travail dans le sud, le ministre avait fait part d'une nouvelle mesure que sous le titre : "Wilayas du Sud : les bénéficiaires des grands périmètres tenus de soumettre leurs plans agricoles" l'agence APS détaillait dans un compte-rendu.

"Le ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Youcef Cherfa a présidé, samedi, une rencontre avec les opérateurs publics et les bénéficiaires des grands périmètres dans les wilayas du Sud, au cours de laquelle il a souligné l'obligation pour ces opérateurs de présenter leurs plans agricoles pour les trois prochaines saisons, afin d'augmenter la production agricole dans les filières stratégiques" l'agence.

L'APS faisait état d'un communiqué du ministère indiquant que la décision avait été annoncée à

l'occasion d'une rencontre en présence des directeurs des services agricoles des wilayas du Sud "consacrée à l'élaboration des plans agricoles pour chaque zone pour les trois prochaines saisons (2024-2025, 2025-2026, 2026-2027)."

L'opération devrait être mise en œuvre à partir du mois de juillet et viserait à : "augmenter la superficie consacrée aux cultures principales telles que les céréales, le maïs, les plantes oléagineuses et les légumineuses".

Selon ce communiqué : "Les engagements de chaque opérateur seront concrétisés sous forme de contrats de performance, spécifiant les surfaces allouées à chaque culture ainsi que le rendement attendu par hectare".

Diverses dérives de l'agriculture saharienne

Alors que les pouvoirs publics souhaitent développer au sud les cultures dites stratégiques : céréales, maïs grain et oléagineux différentes formes de dérives sont observées.

L'un des cas les plus emblématiques concerne celui de cet investisseur d'El Menia régulièrement cité par la chaîne Ennahar TV. Il élève actuellement 1000 brebis et près de 500 dromadaires en les nourrissant à partir de fourrage dont de la luzerne produite sous pivot. Fort de son expérience, il déclare espérer arriver à la possession de 20 pivots ce qui, selon ses dires, lui permettraient d'élever 20 000 brebis.

Outre la production d'agneaux sous pivot, cet investisseur a voyagé dans les pays de la péninsule arabique, s'est lancé dans la production de truffes blanches sous pivots. Comme en Arabie saoudite ou au Qatar, il procède pour cela à l'inoculation de ses parcelles en spores de champignons.

Prémices de divergence de vue

Les divergences entre investisseurs et agriculteurs d'une part et pouvoirs publics de datent pas d'aujourd'hui.

Déjà, au début des années 2000, les pouvoirs publics avaient suspendu les autorisations d'importations de blé dur réalisées par des opérateurs privés au motifs que les silos débordaient de blé dur local. Pour leur part les importateurs privés arguaient que la qualité de celui-ci était bien inférieure au blé dur d'importation notamment concernant le taux d'extraction de semoule et le taux de protéines.

Ces dernières années, le président A. Tebboune a demandé que le monopole d'importation des céréales soit confié au seul OAIC suite à de présumés agissements frauduleux de la part des importateurs privés.

Le même type de problème s'est posé ces dernières années dans le cas des légumes secs. Les importateurs privés locaux passaient des commandes importantes alors que les stocks détenus par l'OAIC équivalaient à deux campagnes agricoles.

Déjà, il y a trois ans, lors de sa visite à la Foire de la production nationale, le président A. Tebboune avait eu l'occasion d'inviter la Laiterie Soummam à réduire la part de poudre de lait importée au profit de lait frais produit localement dans le cadre de la préparation de leurs produits (yaourts, crèmes desserts, ...).

Conclusion

Si les divergences entre intérêts des investisseurs privés et ceux des pouvoirs publics engagés dans la réduction de la facture des biens alimentaires importés ont toujours existé, c'est la première fois qu'elle apparaît aussi manifestement dans le cas de l'agriculture saharienne.

Un domaine où les investisseurs privés sont pourtant bien choyés par les pouvoirs publics.

Une telle situation existe également en Arabie saoudite. Malgré un décret royal interdisant la production de blé et de luzerne sous pivot d'irrigation afin de préserver les ressources d'eau souterraines, des investisseurs locaux poursuivent leur activité alors que les nappes d'eau souterraines locales sont à leur niveau le plus bas et qu'elles ne se renouvellent pratiquement pas.

La situation n'est pas aussi problématique étant donné l'état actuel présumé de la ressource en eau, mais cette divergence est lourde de sous-entendus pour l'avenir.

